

SEANCE DU 17 JANVIER 2017

L'an deux mil dix sept et le dix sept janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel GUERIN, Maire.

Présents : Daniel GUERIN, Jacques BOURDEL, Jean-Jacques DERAINE, Marie HUYGHE-BOULET, Corine BISSON, Dominique BOUGLE, Danine LASTELLE, Alain LEBAS, Laurence FRAS, Michel HODIERNE, Arnaud DOLLEY.

Absent : Cendrine TANQUERAY, Christophe MOSQUERON, Odile CHAZEL.

Absents excusés : Marc PRIOULT.

Pouvoir : Marc PRIOULT donne son pouvoir à Marie HUYGHE-BOULET.

Secrétaire de séance : Marie Huyghe-Boulet

Daniel GUERIN relit le compte rendu du précédent conseil afin de le soumettre au conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte rendu.

L'ordre du jour est abordé dans l'ordre.

1) PARCELLE RUE DES COUTURES

Le maire donne lecture des observations faites pendant l'enquête d'utilité publique auprès de Monsieur Doucet, commissaire enquêteur. Il fait part des réponses qu'il propose d'apporter aux personnes qui les ont faites.

Les reproches formulés à propos de ce projet sont : la perte d'un espace vert et l'augmentation de la densité d'habitations.

A ces remarques le conseil argumente que les espaces libres ne manquent pas dans ce lotissement où les parcelles sont grandes (1000 à 3000m²), que l'ajout d'une seule habitation ne présente pas une augmentation conséquente de la densité d'habitations, et remarque que les préconisations du SCOTT sont respectées.

A la question : êtes-vous d'accord pour poursuivre le projet, la réponse est oui à l'unanimité.

2) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La salle polyvalente qui est actuellement utilisée comme restaurant scolaire et garderie a besoin d'être rénovée. Une discussion s'engage sur les possibilités d'isolation aux bruits tout en respectant le caractère architectural du bâtiment. Compte tenu de la hauteur des devis présentés, il semble plus raisonnable de commencer par une rénovation minimale, d'autant qu'il est intéressant de réfléchir à réinstaller la restauration scolaire dans le préfabriqué, ce qui redonnerait à cette salle polyvalente sa vocation de salle communale et permettrait au complexe scolaire d'être regroupé sur un même terrain.

La question du devenir des impôts locaux pour l'année 2017 est posée avec le désir d'en maintenir la stabilité.